



PROVINCE DE QUÉBEC

VILLE DE SAINTE-CATHERINE

RÈGLEMENT NUMÉRO 1018-00-01

MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 1018-00
RELATIF AUX ANIMAUX

PROPOSÉ PAR:	M ^{me} la conseillère Annick Latour
APPUYÉ PAR:	M ^{me} la conseillère Marie Levert
RÉSOLU:	Unanimité

Avis de motion:	13 février 2024
Dépôt du projet de règlement :	13 février 2024
Adoption:	12 mars 2024
Entrée en vigueur:	13 mars 2024

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de modifier le règlement numéro 1018-00;

CONSIDÉRANT QU'un avis de motion a dûment été donné lors de la séance du 13 février 2024;

CONSIDÉRANT QU'UN projet de règlement a été déposé lors de cette même séance.

LE CONSEIL MUNICIPAL DÉCRÈTE CE QUI SUIT:

ARTICLE 1 Le paragraphe 18^o de l'article 6.1 du règlement numéro 1018-00 est abrogé.

ARTICLE 2 Le présent règlement entre en vigueur conformément à la loi.

(signé)

M. SYLVAIN BOUCHARD
MAIRE SUPPLÉANT

(signé)

M^E AUDREY-MAUDE PARISIEN
GREFFIÈRE